

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BOULOC

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le huit décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Serge TERRANCLE, Maire de Bouloc.

Présents : S. TERRANCLE - A. BRAUD – B. CEZERAC - G. ESTAMPE - M. RUBIO-VICENTE - C. LEMAZURIER - F. BENARROUS - F. COTTE – P. BAQUE - J.J. FERRA - Ch. CARLES-TEIG – J. LOO - A. CAZAJOU - F. MAZET - K. IMPICCICHE

Absents excusés : R. PEROTIN – S. LANES - J.P. ROUANET - L. GRATACOS - M.H. CHEVALIER - M. CAMPAGNE— S. BOYE - G. NAVLET- A. M. FERNEKESS - R. BERINGUIER -

Absents : P. GARLAND - I. BARROSO

Procuration de R. PEROTIN à S. TERRANCLE
Procuration de M.H. CHEVALIER à F. BENARROUS
Procuration de J.P. ROUANET à J. LOO
Procuration de M. CAMPAGNE à C. LEMAZURIER
Procuration de S. LANES à M. RUBIO-VICENTE
Procuration de L. GRATACOS à B. CEZERAC
Procuration de S. BOYE à Mme A. BRAUD

Secrétaire de séance : Mme Maria RUBIO-VICENTE a été nommée secrétaire de séance.

N°23/09/10

OBJET : Engagement de la concertation préalable à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la loi du 10 Mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, la commune a été notifiée par Monsieur Le Préfet de la Haute-Garonne en date du 20 juin 2023 afin de lui soumettre des propositions de « zones d'accélération de la production des énergies renouvelables » en concertation avec les habitants et leur intercommunalité.

La planification territoriale renforcée du développement des énergies renouvelables à travers l'identification des « zones d'accélération », contribue à atteindre les objectifs

mentionnés dans la politique énergétique nationale, à réduire la dépendance nationale aux produits énergétiques importés et à lutter contre le dérèglement climatique.

La planification communale des ENR permettra à la commune de conforter sa stratégie en matière de développement des ENR, la rendre plus visible pour l'ensemble des acteurs et gagner en efficacité sur le déploiement des installations.

Le projet de « zones d'accélération de la production des énergies renouvelables » proposé par la commune fera l'objet, conformément aux dispositions de la loi, d'un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et d'une concertation du public selon les modalités qu'elle détermine librement, dans un délai de six mois à compter de la mise à disposition des informations par Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

La concertation du public sera ouverte du **lundi 18 Décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024 inclus** selon les modalités suivantes :

- La mise à disposition d'un registre de recueil des avis et contributions du public dans les locaux de la mairie de Bouloc aux jours et heures d'ouverture,
- La mise à disposition de documents d'études en Mairie et sur le site internet de la Mairie au fur et à mesure de leur avancement,
- Le public peut également adresser ses observations, propositions ou contributions sur le sujet du développement des énergies renouvelables, par courrier adressé à Monsieur le Maire, Mairie de Bouloc, 55 rue Jean Jaurès 31620 BOULOC,
- Le bilan de la concertation du public fera l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Une fois les zones d'accélération validées par le Comité Régional de l'Energie, la commune adaptera les dispositions réglementaires au regard de cette priorisation en veillant à s'assurer qu'aucun frein réglementaire ne subsiste sur les zones d'accélération et à établir des mesures d'exclusion dans d'autres secteurs, lors de la prochaine révision du PLU. Monsieur le Maire précise que la question des installations sources de production complémentaires et utiles à une activité agricole seront traitées distinctement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager la concertation du public sur l'établissement des « zones d'accélération des énergies renouvelables ».

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

Fait à BOULOC, le 15 Décembre 2023

Le Maire,

Serge TERRANCLE

